



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Mercredi 3 juillet 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU MARDI 9 JUILLET 2024 A 20H30

Délibération N° 20240701 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SICOVAL POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Sicoval, pour l'achat de gaz naturel ;
 - accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
 - autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
 - autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
 - inscrit les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel aux budgets correspondants.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240702 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES ET OUTILS EN SYSTEMES D'INFORMATION AUX COMMUNES DU SICOVAL

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- approuve la convention de prestation de service « type » jointe en annexe,
 - autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention, les avenants de renouvellement et tout document afférent à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240703 : REGLEMENT ET TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES A L'ECOLE (ALAE) ET DE LA RESTAURATION POUR LE POLE ÉDUCATION A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2024

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins une abstention (Monsieur Druilhe) approuve le règlement présenté pour les Accueils de Loisirs Associés à l'École et la Restauration à compter du 1^{er} septembre 2024 ainsi que les tarifs associés.

Vote pour : 24

Absentions : 1

Vote contre : 0

Délibération N° 20240704 : HABILITATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX NON RENUMERES (TNR)

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la demande d'habilitation pour l'accueil de TNR,
- autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention pour la mise en œuvre de travaux non rémunérés pour une durée de cinq ans.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240705 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE RENE GOSCINNY

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- approuve le plan de financement proposé,
- autorise M. le maire ou son représentant à solliciter le Département, l'ADEME, au Fonds vert et à la Région ainsi que tous les actes afférents et à prendre toutes les décisions relatives à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240706 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les montants des enveloppes de travaux d'investissement de la voirie tels qu'ils apparaissent en annexe 4 ;
- approuve les montants des travaux de fonctionnement de la voirie pour le balayage, le fauchage et l'entretien mutualisé de la voirie tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;
- approuve l'extinction de la dette des communes pour le financement de la voirie communale antérieure à 2023 en annexe 6 ;
- approuve les montants des AC 2024 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- autorise M. le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240707 : DÉLIBÉRATION - PROPOSITION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET SOUSCRIT PAR S.A. PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE, DANS LE CADRE DE L'OPERATION GAÏA

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE (31) accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 723 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 159901 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 516900,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre

du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240708 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 A L'ASSOCIATION CLUB RAMONVILLE AUZEVILLE HAND-BALL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'allouer la subvention de 2 000 € pour ce projet d'équipement et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240709 : DECISION MODIFICATIVE N°01/2024 : BUDGET PRINCIPAL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte cette décision modificative.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240710 : DECISION MODIFICATIVE N°02/2024 BUDGET LOTISSEMENT NEGRET : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03/04/2024 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte cette décision modificative.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240711 : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 :

Adopte la proposition de règlement intérieur ainsi que ses annexes.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et / ou notification.

Article 3 :

Les dispositions et délibérations précédentes sont abrogées.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240712 : SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la modification du tableau des effectifs,
 - autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
 - charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240713 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- adopte la proposition du maire de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet,
 - modifie le tableau des emplois et des effectifs,
 - et inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240714 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS COMPLET

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- adopte la proposition de M. le maire de créer un contrat de contractuel d'un emploi non permanent à temps complet,
 - inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240715 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- adopte la proposition de M. le maire de créer un contrat de contractuel d'un emploi non permanent à temps non complet,
 - inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240716 : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES DE DROIT PRIVE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- recrute un agent contractuel par le biais d'un P.E.C. au grade d'adjoint technique au service technique à raison de 35 heures par semaine pour une période de 12 mois renouvelable pour assurer la fonction d'agent d'entretien des espaces verts,
 - inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 25 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240717 : RECRUTEMENT DE 15 AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A TEMPS NON COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition du maire de créer 15 contrats de contractuel d'un emploi non permanent à temps non complet.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240718 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- supprime, à compter du 01/09/2024, un emploi permanent à temps non complet (14h21 hebdomadaires) d'adjoint d'animation territorial sur un poste d'animateur périscolaire ;

- adopte la proposition du maire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent à temps non complet (16 heures hebdomadaires) afin de compléter son emploi du temps.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240719 : URBANISME - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : VENTE LOGEMENT COMMUNAL SIS 3 ALLEE D'ORION

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la vente du bien immobilier,

- approuve la reprise dans le domaine public des parcelles cadastrées section AS numéros 281, 194 et 271 (voirie et trottoirs),

- autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240720 : URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLU

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'elle est annexée à cette délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du CU, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L.153-23 du CU, la présente délibération et la modification n°1 PLU seront publiés sur le portail national de l'urbanisme.

La délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et sa transmission à Monsieur le Préfet.

Conformément à l'article L.153-22 du CU, la modification n°1 du PLU ainsi approuvée sera mise à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240721 : URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et des zones à urbaniser (AU), délimitées par le PLU ;

- délègue au Sicoval un droit de préemption urbain (DPU) renforcé sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240722 : ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTION AVEC LE LYCEE AGRICOLE (EPLEFPA) POUR L'UTILISATION DES LOCAUX

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention avec l'EPLEFPA en prenant en compte les modalités financières.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240723 : CONVENTION AVEC L'ENSFEA POUR L'UTILISATION DES LOCAUX

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention avec l'ENSFEA en prenant en compte les modalités financières.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240724 : ASSOCIATION SPORTIVE - CONVENTIONS DE MOYENS EURASIA AIKIDO TOULOUSE

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve le conventionnement avec l'association citée ci-dessus pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240725 : CONVENTION DE PRESTATION DES SERVICES DE CONTROLE DES DEBITS ET PRESSIONS DES POTEAUX INCENDIE

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- abroge la délibération du 18 octobre 2016,
- autorise M. le maire à signer cette convention et tout document afférant à ce dossier.

Vote pour : 25

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 18 juillet 2024.